



Grand Nord de Mayotte

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NORD DE MAYOTTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 05 JUILLET 2024

Délibération N°2024-03-13-CAGNM

OBJET : OCTROI DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION MTSANGA 2000 POUR PARTICIPER AUX FRAIS D'ORGANISATION DU TRAIL DU NORD 2024

Date d'affichage :

..... 11 JUIL. 2024

Date de la convocation :

29 - 06 - 2024

En exercice :

40 membres

Présents : 08

Procurations : 00

Absents : 32

Votants : 08

Pour : 08

Abstention : 00

Contre : 00

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le

Et son affichage

Délibération comportant
2 pages, 0 annexe

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 juillet 2024, à 09 heures, les membres du conseil de la communauté d'agglomération du grand nord de Mayotte se sont réunis à la salle des délibérations de la CAGNM à Bouyouni - Commune de Bandraboua, sous la présidence de Monsieur Assani Saindou BAMCOLO.

Les membres présents en séance (08) :

Assani Saindou BAMCOLO, Hachimya ABDALLAH, Chafika MOUHAMED, Ahamada FAHARDINE, Chakila ALI MBAE, Soumaila DAOUDOU, Marib HANAFFI, Zoulaïha ALI.

Le ou les membres ayant donné procuration (0) :

Le ou les membres absent(s) (32) :

Tayza ABDALLAH, Saïndou HOUSSENI, Yassir YSSOUF BACAR, Manrouf BOINAÏDI, Raïanty SOUFOU, Mourtadhoi NABOUHANE, Sélémani HAMISSI, Idrissa SAID ISSOUF, Charifa SAID SOUF, Ali MADI, Saloua MOUCHITALI, Saïd AHAMADI, Yasmine NIDHOIRE, Faysoili BOURNI, Bahati HOUMADI, Soiyf CHAMSSIDINE, Echati ISSA, Chayibati HASSANI, Bacari M'ROUDJAE, Charafoudine MADI, Mariatti Binti EL-ANZIZE, Ousseni MOUANDHU, Hidaia DJANFAR, Chadhouli BEN AHAMADA, Singua HAMIDOUNI, Baharousoifa CHAHARANI, Laïthidine BEN SAÏD, Antufa DIMASSI, Ben Abdillahi AHAMED, Anrifia SAÏDINA, Youssef MACOLO, Ahmed DAROUECHE.



Le conseil s'est tenu sous la présidence de M. Assani Saindou BAMCOLO, le Président.

Mme Chafika MOUHAMED a été désignée comme secrétaire de séance.

Le président de la séance a dénombré 08 (huit) conseillers présents.

Les conditions de quorum n'étant pas requises en deuxième lecture conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil peut valablement délibérer.

Vu le Code général des collectivités ;
Vu la loi N°2010-1487 du décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu la loi NOTRe du 07 août 2015 apportant des modifications et renforçant les compétences obligatoires des communautés de communes et des communautés d'agglomération ;
Vu le rapport N°01/2020, en date du 4 juillet 2020 portant installation du Conseil Communautaire ;
Vu le rapport N°02/2020, en date du 4 juillet 2020 portant élection de Monsieur Assani Saïndou BAMCOLO en tant que Président de la Communauté des communes du Nord de Mayotte ;
Vu le rapport N°2024-03-13 portant sur l'octroi de subvention à l'Association MTSANGA 2000 pour l'organisation de la 2^e Edition du Trail du Nord et ayant obtenu un avis favorable de la Commission réunie Développement Economique, Touristique et Politique de la Ville du 07 juin 2024 ;
Vu la délibération N°08/2020 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président ;
Vu la délibération N°29 /CAGNM/2022 portant sur la définition de l'intérêt communautaire ;
Vu la délibération N°2024-01-07 en date du 28 février 2024, portant sur l'approbation du Règlement d'attribution de subvention de la CAGNM ;

Considérant la volonté de la CAGNM de soutenir les associations locales dans la réalisation de leurs projets d'intérêt communautaire ;
Considérant le Règlement d'attribution de subvention de la CAGNM approuvé le 28 février 2024 en Conseil Communautaire ;

Conscient du potentiel touristique et sportif du territoire du Grand Nord, l'Association MTSANGA 2000 a pris l'initiative d'organiser le Trail du Nord en collaboration avec l'Association Zazatsara Athlétique Junior de Chiconi, spécialisée dans l'organisation des Trails à Mayotte. La course à pied a pour objectifs de valoriser les sentiers de randonnées existants du Grand Nord de Mayotte et de promouvoir le sport de nature dans les communes de Acoua et Mtsamboro. Organisé le dimanche 23 juin 2024, elle a réuni plus de 120 coureurs, 60 bénévoles et plus d'une centaine de spectateurs tout au long du tracé. Cet événement touristique, sportif et familial tend à se pérenniser pour devenir un rendez-vous incontournable du Grand Nord, chaque année.

Après en avoir entendu l'exposé du Président, et en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1 : D'octroyer une subvention de 3 000€ à l'Association MTSANGA 2000 pour participer aux frais d'organisation du Trail du Nord 2024, 2^e Edition.

Article 2 : D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cet objet.

Ainsi délibéré, les membres ont signé sur le registre.



Fait à Bouyouni, le 05 juillet 2024

Le Président,

Assani Saïndou BAMCOLO



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication au siège leet sa transmission au représentant de l'Etat le.....
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.